

## **Étranger en France : carte de séjour pluriannuelle – travailleur saisonnier**

Si vous êtes étranger non européen et souhaitez séjourner en France comme travailleur saisonnier, vous pouvez obtenir une carte de séjour pluriannuelle travailleur saisonnier , sous certaines conditions. Elle est valable 3 ans maximum et est renouvelable. Vous ne pouvez pas demander le regroupement familial pour votre époux(se) et vos enfants avec cette carte de séjour. Nous vous présentons les informations à connaître.

### **Attention**

D'autres règles s'appliquent si vous êtes Algérien.

#### **Quel étranger peut demander une carte de séjour travailleur saisonnier ?**

Vous êtes concerné si vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :

Vous êtes étranger non européen

Vous venez en France pour des travaux saisonniers ne dépassant **pas une durée cumulée de 6 mois par an**.

Vous êtes autorisé à séjourner en France seulement pendant la ou les périodes fixées par votre carte. Vous devez également **vous engager à maintenir votre domicile habituel à l'étranger**.

Vous devez avoir l'ensemble des documents suivants :

Visa valable 3 mois mention travailleur saisonnier

Contrat de travail saisonnier d'une **durée minimale de 3 mois**, visé par l'administration.

### **Attention**

Cette carte de séjour ne vous permet pas de faire venir votre famille en France.

#### **Quelles sont les démarches pour demander l'autorisation de travail et le visa afin d'obtenir une carte de séjour travailleur saisonnier ?**

Votre employeur doit faire en ligne la demande **d'autorisation de travail avant votre entrée en France**.

Il doit adresser à l'administration un dossier comprenant les documents suivants :

Lettre motivant le recrutement du salarié et détaillant les fonctions qu'il va exercer

Copie du passeport ou du document national d'identité du salarié s'il réside à l'étranger

Justificatifs des recherches effectuées pour recruter un candidat déjà présent sur le marché de l'emploi

Justificatif de la qualification et de l'expérience du salarié (copie des diplômes, par exemple).

Il doit également joindre les documents suivante=s sauf si elles ont déjà été transmises au cours des 12 derniers mois et n'ont pas été modifiées :

Extrait Kbis pour une personne morale et ses statuts

Extrait K, carte d'artisan ou avis d'imposition pour une personne physique

Copie du dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales

Si nécessaire, copie du dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés.

La décision concernant la **demande d'autorisation de travail** prise par l'administration est notifiée à votre employeur.

En cas d'accord, l'autorisation de travail est transmise à l' Ofii , puis au consulat de France compétent.

Votre demande de visa devra comporter l'autorisation de travail transmise par votre employeur. Le consulat de France compétent vous délivre alors un visa de 3 mois mention travailleur saisonnier .

#### **Comment demander une carte de séjour travailleur saisonnier ?**

Vous devez demander la carte dans les 2 mois précédant la date de fin de votre visa.

La demande est à faire sur internet :

- **Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF**

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une **attestation dématérialisée de dépôt**.

#### **Quels sont les documents à fournir pour demander une carte de séjour travailleur saisonnier ?**

##### **Informations personnelles**

Justificatifs d'entrée régulière ou de séjour régulier en France

Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité

Justificatif de nationalité

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité, les cachets d'entrée et les visas)

ou attestation consulaire avec photo

ou carte d'identité avec photo

ou carte consulaire avec photo

ou certificat de nationalité de moins de 6 mois avec photo

Justificatif d'état civil

Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes, accompagnée si nécessaire de la décision judiciaire ordonnant sa transcription

Photos d'identité

**e-photo** : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo). Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez **localiser un service photo et signature numériques**.

**Déclaration sur l'honneur de non polygamie** en France si vous êtes marié et êtes ressortissant d'un pays qui l'autorise

**Domicile**

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

**Motifs du séjour**

Autorisation de travail dématérialisée délivrée à l'employeur

Engagement écrit de maintenir votre résidence habituelle hors de France

Exemplaire signé de l'engagement à respecter les principes de la République

**Justificatifs à remettre plus tard**

Justificatif de paiement du droit de timbre (à remettre au moment de la remise du titre)

Certificat médical délivré par l' Ofii (à remettre au moment de la remise du titre)

**Quel est le coût d'une carte de séjour travailleur saisonnier ?**

Vous devez payer 75 € (taxe de 50 € + 25 € de droit de timbre) par timbres fiscaux.

**Un demande de carte de séjour travailleur saisonnier peut-elle être refusée ?**

Votre demande de carte de séjour peut être acceptée ou refusée.

Si votre demande est acceptée, vous êtes convoqué en préfecture pour la délivrance du titre.

La carte vous est remise par la préfecture (ou la sous-préfecture) de votre domicile.

La décision du préfet vous est notifiée par lettre argumentée (décision explicite). Sauf exception, ce refus est assorti d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) fixant le pays où vous serez renvoyé.

Vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif(dans un délai de 48 heures, 15 jours ou 30 jours selon le type d'OQTF). Faire appel à un avocat n'est pas obligatoire.

**Où s'adresser ?**

Tribunal administratif

Si la préfecture n'a pas répondu au bout de 3 mois, il s'agit d'un refus implicite.

Vous pouvez alors former dans un délai de **2 mois à compter de ce refus**:

Un recours administratif ( recours gracieux devant le préfet et/ou recours hiérarchique devant le ministre de l'intérieur)

Et/ou un recours contentieux devant le tribunal administratifFaire appel à un avocat n'est pas obligatoire.

**Où s'adresser ?**

Tribunal administratif

**Quelle est la durée de validité d'une carte de séjour travailleur saisonnier ?**

La carte a une validité de **3 ans maximum**. Elle est renouvelable.

**Peut-on renouveler une carte de séjour travailleur saisonnier ?**

Vous pouvez demander le renouvellement sur internet, au plus tôt 4 mois et au plus tard 2 mois avant la fin de validité de votre document de séjour (VLS-TS ou titre).

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

Dans l'attente de la fabrication de votre carte de séjour, vous recevez une attestation dématérialisé vous autorisant à travailler.

Si vous déposez votre demande hors délai, sauf cas de force majeure ou présentation d'un visa valide, vous devrez payer, en plus du coût de la carte, un droit de visa de régularisation de 180 € .

Vous devez préparer des documents pour effectuer votre demande. Ces documents varient en fonction de votre situation.

**Informations personnelles**

Justificatifs d'entrée régulière ou de séjour régulier en France

Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité

Justificatif de nationalité

Passeport (pages concernant l'état civil, les dates de validité, les cachets d'entrée et les visas)

ou attestation consulaire avec photo

ou carte d'identité avec photo

ou carte consulaire avec photo

ou certificat de nationalité de moins de 6 mois avec photo

Photos d'identité

e-photo : indiquez le code de la e-photo (fourni par le photographe ou la cabine agréée sur la planche photo). Si vous n'avez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques.

Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si vous êtes marié et êtes ressortissant d'un pays qui l'autorise

**Domicile**

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

**Motifs du séjour**

Copie de l'autorisation de travail dématérialisée délivrée à l'employeur

Engagement de maintenir votre résidence habituelle hors de France

Justificatifs du respect de la durée cumulée de séjour de 6 mois par an pendant la période de validité du précédent titre de séjour (cachets sur passeport, bulletins de salaire obtenus au cours des 3 années, etc.)

Exemplaire signé de l'engagement à respecter les principes de la République

**Justificatifs à remettre plus tard**

Justificatif de paiement du droit de timbre (à remettre au moment de la remise du titre)

**Montant du timbre fiscal**

Vous devez payer 75 € par timbres fiscaux.

Vous devrez fournir un justificatif de paiement lors de la remise de la carte.

Vous pouvez acheter le timbre fiscal sur internet ou dans un bureau de tabac.

Vous pouvez acheter votre timbre fiscal en utilisant un service en ligne :

Le paiement est possible avec les cartes bancaires suivantes :

Carte bleue (CB) et e-carte bleue

Visa

Mastercard.

En revanche, le paiement par Paypal ou carte American Express n'est pas accepté.

Le timbre électronique peut être délivré sur 2 supports :

Document PDF avec un code 2D qui peut également être scanné directement depuis un téléphone ou une tablette par le service chargé de recevoir votre demande

SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Si vous n'utilisez pas le timbre ou avez acheté le mauvais type de timbre, vous pouvez demander le remboursement.

La démarche se fait en ligne :

- Achat sur internet du timbre fiscal – Titre pour étranger

- Demander le remboursement d'un timbre fiscal

Vous pouvez acheter un timbre fiscal auprès d'un bureau de tabac, si le commerce est équipé pour pouvoir les éditer.

Un service en ligne permet de localiser un buraliste partenaire :

**Où s'adresser ?**

Buraliste partenaire pour un paiement de proximité

**Attention**

Ne pas acheter par erreur un timbre amende.

**Titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étranger en France**

**Carte de séjour**

Carte de séjour "vie privée et familiale"

Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"

Carte de séjour "entrepreneur/profession libérale"

Carte de séjour pluriannuelle "générale"

Carte de séjour "passeport talent"

Carte de séjour "passeport talent (famille)"

Carte de séjour "travailleur saisonnier"

Carte de séjour "salarié détaché ICT"

Carte de séjour "visiteur"

Carte de séjour "retraité"

**Carte de résident**

Carte de résident

Carte de résident longue durée – UE

Carte de résident permanent

**Autorisations provisoires de séjour**

Parent d'enfant malade

Mission de volontariat en France

**Certificat de résidence pour Algérien**

Certificat d'un an

Certificat de 10 ans

Certificat de résidence "retraité" et "conjoint de retraité"

**Étudiant / Stagiaire étranger**

Visa ou carte de séjour "étudiant"

Carte de séjour "étudiant – programme de mobilité"

Carte de séjour ou VLS-TS – Recherche d'emploi/création d'entreprise

Visa ou carte de séjour "stagiaire"

Visa ou carte de séjour "stagiaire ICT"

Carte de séjour "jeune au pair"

**Document de circulation pour mineur étranger**

Document de circulation pour mineur étranger

Titre d'identité républicain pour mineur étranger né en France

**Carte de séjour pour Européen**

Travailleur

Étudiant

Retraité ou inactif

Membre de la famille d'un européen

Perte de la carte de séjour

Vol de la carte de séjour

**Questions –**

**Réponses**

- Demande de carte de séjour : quel justificatif de domicile ?
- Quelle photo fournir pour un titre d'identité (passeport, carte d'identité...) ?
- Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ?
- Étranger en France : comment acheter un timbre fiscal ?

Toutes les questions réponses

**Services en ligne**

- Demander en ligne une autorisation de travail pour embaucher un étranger  
Téléservice

**Textes de référence**

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L412-7 à L412-10  
Contrat d'engagement à respecter les principes de la République
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : article L421-34  
Conditions de délivrance de la carte
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L436-1 à L436-13  
Taxes et droit de timbre à payer
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles R421-59 à R421-60  
Instruction de la demande
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles R433-1 à 433-6  
Renouvellement
- Code du travail : articles R5221-17 à R5221-22  
Délivrance de l'autorisation de travail
- Code du travail : articles R5221-23 à R5221-25  
Contrat de travail de 3 mois minimum : article R5221-24
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : annexe 10  
Liste des pièces : point 24



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00